

Théâtre Municipal - Rénovation de la salle et de l'accueil - Adoption de l'avant-projet détaillé

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 4 octobre dernier, le Conseil Municipal a approuvé le programme de rénovation de l'accueil et de la salle du Théâtre Municipal.

L'avant-projet détaillé de cette première tranche vous est proposé ce soir.

Cette étude a été conduite par l'équipe suivante :

Maître d'oeuvre : Services techniques municipaux assistés de M. CHAILLARD, Architecte d'intérieur, des bureaux d'études :

- BETCO (chauffage, ventilation, désenfumage mécanique, électricité scénique),
- PSEE (électricité générale et alarme),
- SAAB pour les structures,
- et CSTB de Grenoble pour l'acoustique de la salle.

Contrôle technique : CEP

Les travaux envisagés sont les suivants :

** Sous-sol*

- Agrandissement de la fosse d'orchestre et mise en place d'une plate-forme hydraulique, ce point faisant l'objet d'un complément d'étude,
- Redistribution des locaux techniques : chaufferie, ventilation et électriques.

** Rez-de-chaussée*

- Agrandissement du fond de la salle pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Redistribution des guichets, des vestiaires et des sanitaires publics, ainsi que des accès à la salle
- Redistribution de la liaison scène-salle
- Création d'une issue de secours côté rue Lacoré.

** Niveau 1*

- Réaménagement du foyer public avec extension sous le premier balcon
- Création de sanitaires

** Niveau 2*

Néant.

** Niveau 3*

Elargissement de la baie du local jeu d'orgues.

Autres travaux :

1/ Ouverture des baies de façade sur péristyle (cet élément du dossier fera l'objet d'une mise au point avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques de la DRAC).

2/ Réfection complète de la toiture.

3/ Mise en place d'un système de désenfumage

4/ Mise en place d'un plafond composé de 3 vagues pour l'amélioration de l'acoustique avec intégration de 2 ponts de lumière sur la salle.

5/ Redistribution des rangées et remplacement des fauteuils

6/ Remplacement du système de chauffage et réfection des installations électriques (générale et scénique)

7/ Embellissement des locaux.

Le coût d'objectif de cette opération s'élève à 20 000 000 F TTC et se décompose ainsi :

1/ Etudes réalisées par les partenaires (visés au-dessus) qui assistent le maître d'oeuvre
TTC 1 200 000 F

2/ Travaux de sécurité, de mise en conformité, de modernisation de l'équipement et de réouverture des baies sur le péristyle qui se décomposent comme suit :

Premier dossier :

1.1 : Démolition - maçonnerie - percements - dépose centrale d'air - planchers gaines	1 200 000 F
1.2 : Couverture et isolation	900 000 F
1.3 : Désenfumage	500 000 F
1.4 : Charpente métallique et passerelles	500 000 F
1.5 : Scène hydraulique et rideau de fer	1 100 000 F
1.6 : Echafaudages	250 000 F
	4 450 000 F
TTC	

Deuxième dossier :

2.1 : Staff et isolation	1 500 000 F
2.2 : Chauffage ventilation GTC téléphone	2 400 000 F
2.3 : Electricité générale alarme incendie	1 300 000 F
2.4 : Sols scellés	250 000 F
2.5 : Menuiseries - Faux-plafonds - Cloisons	420 000 F
2.6 : Plomberie - Air comprimé - Réseau incendie	350 000 F
2.7 : Serrurerie	80 000 F
2.8 : Agencement - miroiterie	700 000 F
2.9 : Parquets	600 000 F
2.10 : Revêtements de sols collés	400 000 F
2.11 : Portes automatiques	250 000 F

2.12 : Plâtrerie - revêtements muraux et peintures	2 080 000 F
2.13 : Eclairage scénique - vidéo - sonorisation	1 700 000 F
2.14 : Fauteuils	1 500 000 F
2.15 : Rideau de scène	100 000 F
TTC	14 350 000 F

Il convient de rappeler que les seuls travaux liés à la sécurité et à la mise en conformité de la salle s'élèvent à plus de 60 % de la dépense.

Enfin, je vous rappelle que cette opération est programmée pendant la période allant de fin avril 1994 à début janvier 1995.

M. ALAUZET : Au risque de réouvrir le débat que nous avons eu ensemble lors de la précédente séance du Conseil Municipal, je voudrais dire que je ne suis vraiment pas enthousiaste sur ce projet.

Je crains que malgré les quelque 20 MF investis par la Ville de Besançon dans cette opération, le sentiment du spectateur qui entrera dans ce lieu soit toujours le même, c'est-à-dire une forte déception.

Si on rappelle brièvement les éléments de départ de ce dossier :

1. les problèmes de sécurité incontournables
2. la question de l'opportunité de réaliser simultanément un certain nombre d'autres travaux
3. les difficultés budgétaires de la Ville

différentes hypothèses ont été envisagées dont une se référait à un projet ambitieux sur la trace du magnifique théâtre de Claude-Nicolas LEDOUX dont nous avons pour beaucoup d'entre nous appris lors de la commission, qu'il n'était pas celui que l'on croyait avec son style flamboyant et détruit en 1958, mais un théâtre beaucoup plus dépouillé et sobre qui constitue encore aujourd'hui une référence mondiale en résonance avec les Salines d'Arc et Senans.

Ce projet pouvait donc s'inscrire dans la logique de la politique culturelle de la Ville de Besançon, comme l'a rappelé tout à l'heure Marcel FERREOL, pour concilier à la fois un lieu de rencontres et de proximité pour les Bisontins avec la renaissance de ce magnifique lieu de culture et de vie, lieu central de l'activité culturelle, lyrique, musicale, théâtrale de Besançon et aussi une ouverture sur le monde avec le rayonnement évident de ce lieu vers l'extérieur. A côté de cela, nous optons pour un projet mi-figue mi-raisin, certes beaucoup moins coûteux, encore que la Ville sera probablement le seul investisseur dans cette affaire, alors que le projet qu'on pourrait appeler LEDOUX aurait bénéficié d'investissements croisés de plusieurs collectivités de l'Etat. Nous faisons le choix d'un projet qui n'enthousiasme personne, qui outre les choix liés aux problèmes de sécurité que personne ne conteste, retient des aménagements de confort qui, si on veut bien les ramener aux difficultés budgétaires actuelles me paraissent bien secondaires. Sur les bases d'une rénovation minimum qui ne ferait intervenir que les travaux liés à la sécurité, il est possible de réaliser 8 à 10 MF d'économie.

Pour ma part, le choix doit se faire entre deux hypothèses, soit vers un projet génial ou alors une réalisation je dirais d'entretien qui assure la sécurité du lieu. Cela permettrait, si des jours meilleurs se présentent ou si les priorités budgétaires se modifient, de concevoir un magnifique projet de reconquête de notre histoire.

M. LE MAIRE : On avait déjà précisé en octobre que nous n'étions pas pour un projet génial. Nous étions simplement pour une mise en conformité avec la sécurité et des conditions satisfaisantes pour le confort de ceux qui fréquentent le Théâtre. M. ALAUZET n'est toujours pas d'accord, je le comprends.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je veux poser une question de détail. Pour le moment n'apparaît à aucun endroit le problème de la dégradation des façades du Théâtre, des dégradations extérieures. La colonnade est dans un état extrêmement inquiétant ; y a-t-il un projet de rénovation des pierres des colonnes qui sont très dégradées, très gélives apparemment. Avez-vous fait un état des lieux sur ce point ?

Sur le dossier, nous ne pouvons pas continuer à avoir un théâtre de centre-ville dans cet état-là, donc c'est un projet d'entretien, de rénovation, d'amélioration de la prestation, et nous y sommes favorables.

M. LE MAIRE : Pour les façades, c'est l'Architecte des Bâtiments de France qui effectivement est en train d'étudier ce problème.

Ce soir, nous vous soumettons un avant-projet détaillé ; le projet définitif vous sera soumis plus tard.

M. NACHIN : Tous ceux qui se rappellent ce que fut le Théâtre LEDOUX s'en souviennent avec beaucoup de nostalgie et beaucoup ont été consternés de la façon dont il a été restauré après l'incendie. Je crois qu'on va refaire la même erreur avec le projet qui nous est présenté.

Je pense qu'il vaudrait mieux investir, même des sommes considérables, et rechercher tous les financements possibles pour effectuer une véritable restauration de notre patrimoine architectural qu'était le Théâtre LEDOUX. Quand je pense que vous envisagez allègrement de dépenser des millions pour refaire la même erreur que celle qui a été commise dans les années 60 lorsqu'on a construit le boulevard Nord pour faire la voie de desserte et de contournement ! A choisir entre les deux, je préfère qu'on investisse ces millions dans une restauration historique du Théâtre LEDOUX plutôt que dans une autoroute dans le vallon des Montboucons.

M. LE MAIRE : C'est un excellent raisonnement que de partir de Claude-Nicolas LEDOUX pour arriver à la voie de contournement et de desserte mais c'est vrai que c'est l'avantage d'André NACHIN de pouvoir partir de là pour aller très loin.

Je lui rappellerai simplement, mais beaucoup d'entre vous le savent, que le Théâtre qui a brûlé en 1958 n'était pas celui de Claude-Nicolas LEDOUX. Nous avons dans nos réflexions avec Marcel FERREOL trouvé parmi nos amis un architecte spécialiste de Claude-Nicolas LEDOUX et nous pensons lui confier une recherche pour savoir exactement dans l'esprit et selon les plans de Claude-Nicolas LEDOUX, quel était ce théâtre révolutionnaire qu'il imaginait à l'époque ? L'a-t-il construit ou pas ? On ne sait pas trop. A-t-il brûlé déjà bien avant ? On ne sait pas mais en tout cas celui de 1958 n'était déjà plus de Claude-Nicolas LEDOUX. Nous en reparlerons par la suite, mais je pense qu'il serait intéressant pour nous, pour notre culture, de savoir exactement ce que pouvait être ce théâtre imaginé par Claude-Nicolas LEDOUX. Nous reverrons donc cela avec Marcel FERREOL et Patrick MELIOR qui est cet architecte spécialiste dans le monde entier des oeuvres de Claude-Nicolas LEDOUX.

Mme FOLSCHWEILLER : Nous avons déjà vu ce dossier et je m'étais prononcée contre parce qu'il y manquait beaucoup d'éléments. J'avais posé une question à laquelle j'ai semble-t-il la réponse cette fois-ci, c'est que la Ville sera seule à financer cette rénovation et au moins pour cette raison, je ne suis pas d'accord. La deuxième raison est qu'il y a deux mois on en était à 1 MF d'études et aujourd'hui on en est déjà à 1,2 MF, alors j'ai peur d'un dérapage car en deux mois cela fait déjà beaucoup !

M. BARETJE : Je ne souhaite pas éterniser le débat mais je viens d'entendre quand même une série de choses que je ne peux pas laisser passer. Les services techniques ont travaillé très sérieusement sur ce dossier. Ils ont élaboré un projet de qualité et je tiens à les féliciter et remercier. Je voudrais dire aussi qu'il ne s'agit pas simplement d'un coup de ripolin dans ce Théâtre qui a besoin d'une véritable rénovation, d'une véritable réhabilitation et là nous sommes tous d'accord pour cela. Il était très urgent de le faire, cela va l'être et c'est ce qui a été voté. Je souhaite obtenir rapidement dans des délais sérieux un théâtre digne de la capitale régionale où on pourra vraiment entrer sans danger, comme vous le

souhaitez. Mais au-delà des normes de sécurité qui seront réglées, il faut bien aussi profiter de cette occasion pour embellir ce qui existe. Et je ne comprends pas vraiment l'obstination d'un certain nombre très minoritaire certes, mais qui veut encore revenir sur un débat qui a déjà eu lieu. Ce projet est un projet de qualité et nous pourrions le constater les uns et les autres lorsqu'il aura été réalisé.

M. FERREOL : Lorsque nous évoquons la possibilité d'un projet LEDOUX, il est clair et c'était aussi l'hypothèse de Patrick MELIOR, qu'il ne s'agit en aucun cas de retrouver le Théâtre tel qu'il était au XVIII^{ème} siècle parce que cela renvoie à la question de tout à l'heure. Au XVIII^{ème} siècle, on avait des façons de vivre, des types de spectacles qui ne seraient absolument plus acceptables, simplement la façon de s'asseoir par exemple, il n'y avait pas de sièges. La disposition scénique était complètement différente. La question qui est posée à Patrick MELIOR est de voir comment dans ce lieu il y aurait la possibilité de retrouver l'esprit de LEDOUX qui n'est pas de faire un théâtre musée mais un théâtre vivant.

Deuxième remarque, il y a nécessité d'un travail de fond, d'un travail historique car on se rend compte qu'il y a confusion, qu'on pensait que le théâtre du XIX^{ème} siècle était celui de LEDOUX. Or ce théâtre a été terriblement modifié au XIX^{ème} siècle et l'allure qu'il avait avant 1958 était un théâtre classique à l'italienne, plutôt second Empire qui était à l'opposé des principes du Théâtre de LEDOUX. Dernière remarque importante : on a évoqué l'aspect sécurité important, l'aspect rénovation, mais il est également prévu dans ce projet un volet qui concerne l'amélioration de l'acoustique, ce qui me paraît très important dans l'optique en particulier du Festival et de la saison musicale.

La discussion est close.

Sur avis favorables des Commissions Affaires Culturelles, des Bâtiments et des Finances, le Conseil Municipal, à la majorité -deux Conseillers votant contre et deux s'abstenant- :

- vote les crédits nécessaires dans le cadre des Budgets Primitifs 1994 et 1995
- autorise M. le Maire à lancer les appels d'offres dès janvier pour le premier dossier et en avril pour le second et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.